

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

620^e séance

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, tenue le 21 décembre 2022, à 19 h, au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151 rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à laquelle session sont présents les membres suivants :

Sont présents : Mme Suzanne Rompré, mairesse,
M. Hugo-Pierre Bellemare, conseiller,
Mme Audrey Hamel, conseillère,
M. Richard Cossette, conseiller,
Mme Elizabeth Faucher, conseillère,
Mme Nancy Benoît, conseillère,
Mme Noémi Leduc, conseillère.

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE

2022.12.298

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture de la séance**
 - 1. Mot de bienvenue
 - 2. Adoption de l'ordre du jour
- B. Présentation des prévisions budgétaires 2023 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025**
- C. Prévisions budgétaires 2023 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 – Adoption**

Période de questions

- D. Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Hugo-Pierre Bellemare et résolu l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

Le directeur général présente les prévisions budgétaires pour l'année 2023 et le plan triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PLAN TRIENNAL

2022.12.299 D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025 – ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 sont adoptées pour un montant de 8 561 822 \$:

<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
6 001 822 \$	1 560 000 \$	1 000 000 \$

Adoptée.

2022.12.300 Il est proposé par le conseiller Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires 2023 telles que présentées avec des recettes de 3 930 696 \$ et d'une affectation du surplus accumulé de 119 600 \$ pour un total de 4 050 296 \$ et des dépenses totalisant 4 050 296 \$, dont des immobilisations de 119 600 \$.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Bacs bruns

2022.12.301 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Noémie Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers, que la présente séance soit levée à 19 h 38.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

Suzanne Rompré, mairesse

Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier

Je, Suzanne Rompré, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Rompré, mairesse